



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSEARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un
et le vingt et un septembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 20

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, José OLIVA, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, VINCIGUERRA Eugène, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

POUVOIRS : 6

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, AMBROSI Chantale Jeanne a donné pouvoir à MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, SANTINI Gilda a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, CHOIX Sabine a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine,

ABSENTS : 3

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, MATTEI Thomas, RUTALI Marie Rose,

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

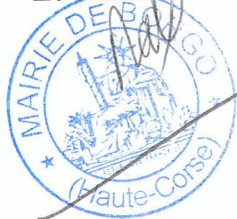
Date de convocation :

14 septembre 2021

Objet de la délibération :

**AVENANT A LA
CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION A TITRE
ONEREUX DU COMPLEXE
SPORTIF PAUL NATALI AU
BENEFICE DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE
BASTIA - CAB**

Le Maire





**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION A TITRE ONEREUX DU
COMPLEXE SPORTIF PAUL NATALIAU
BENEFICE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE BASTIA - CAB**

Dans le cadre du développement de sa politique sportive, la Communauté d'Agglomération de Bastia a initié un plan de réhabilitation des ses équipements sportifs, aussi, afin de maintenir les entrainements et compétitions des associations de son territoire, la CAB a souhaité mettre en place un partenariat avec la commune de Borgo pour une mise à disposition temporaire du complexe sportif municipal.

Compte tenu de la durée des travaux du Cosec de Pepito Feretti, Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant à la convention à conclure avec la CAB.

Madame le Maire donne lecture du document et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14 octobre 2020 autorisant le Maire à signer la convention,

après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame le Maire,
- 2) D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention avec la CAB - Communauté d'Agglomération de Bastia, annexé à la présente délibération.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés